

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 janvier 2007

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. PERRON
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme KAROUBI - Mme REVEL-LEFEVRE - M. DUGOURD - Mme CHOUX
Membres excusés : M. G. GILLOT - M. J.P. GILLOT (pouvoir M. MARTIN) - M. MAGLICA - M. NUDANT (pouvoir Mme WILLIAMS) - M. BAZIN - Mme WILLIAMS - Mme THYEBAUT - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - M. HELIE
Membres absents :

**OBJET
DE LA DELIBERATION**

Salle des Poussots - Rénovation du faux-plafond - Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Désignation du maître d'oeuvre - Mise en appel d'offres - Signature des marchés - Demandes de subventions

Monsieur Marchand, au nom des commissions de la Jeunesse et des Sports, de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations des 30 juin et 29 septembre 2003, le Conseil Municipal a adopté le programme de rénovation de la salle des Poussots située 204, rue d'Auxonne et 9, rue Ernest Champeaux et a décidé de procéder à l'attribution des travaux par voie d'appel d'offres ouvert et par lots séparés.

Il est proposé aujourd'hui de compléter cette rénovation par la réfection complète du faux-plafond existant dont le remplacement est devenu prioritaire.

L'enveloppe financière prévisionnelle de ces travaux est estimée à 150 000 € TTC.

La maîtrise d'oeuvre pourrait être confiée aux services techniques municipaux.

Il est proposé de lancer la procédure par voie d'appel d'offres, pour leur réalisation.

Par ailleurs, la Ville solliciterait, au taux maximum, les subventions susceptibles d'être allouées.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la Jeunesse et des Sports, de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

- 1) adopter le programme de réfection du faux-plafond de la salle des Poussots proposé ;
- 2) arrêter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 150 000 € TTC ;
- 3) décider de confier sa maîtrise d'oeuvre aux services techniques municipaux ;
- 4) m'autoriser à lancer la procédure par voie d'appel d'offres ;
- 5) m'autoriser à signer les marchés et tous actes à intervenir pour leur exécution ;

6) m'autoriser, en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation de marchés négociés après mise en concurrence, conformément à l'article 35.I.1° du code des marchés publics ;

7) m'autoriser à prendre les décisions de poursuivre l'exécution des travaux en cas de dépassement du montant initial des marchés jusqu'à concurrence de 10 % de ce montant, conformément aux dispositions de l'article 118 du code des marchés publics ;

8) dire que le financement de l'opération sera assuré sur les crédits inscrits au budget 2007 ;

9) solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour sa réalisation au taux maximum ;

10) m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 31/01/07

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

31 JAN. 2007



Stade des POUSSOTS

CODE ENSEMBLE : 385

CODE BATIMENT : A = 1023
B = 1024
C = 1025
D = 1026
E = 1027
F = 1587
G = 1588
H = 1589

